

INTRODUCTION DU COCOTIER DANS LES SYSTÈMES CULTURAUX DE LA MOYENNE CÔTE-D'IVOIRE

«ANALYSE D'UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT DE 1976 à 1980»

Nicodème ZAKRA*

Communication présentée au séminaire Économie Rurale du CIRAD — Septembre 1984 —

RÉSUMÉ

Le programme d'introduction du cocotier dans les systèmes cultureux de Moyenne Côte-d'Ivoire lancé par le Gouvernement Ivoirien de 1976 à 1980 a connu, dès le départ, plus d'adhérents autochtones que d'allogènes dans les régions de Gagnoa, Issia et Daloa, caractérisées par une hétérogénéité ethnique marquée.

Mais 5 ans plus tard, les allogènes entretiennent encore presque tous leurs cocoteraies, tandis qu'une grande partie des autochtones les abandonne.

D'autre part, en ce qui concerne la localisation des cocoteraies sur la toposéquence, l'entretien mieux suivi des parcelles de bordure de bas fond et leurs rendements plus élevés que partout ailleurs, confirment une fois de plus l'importance de cette partie de la Toposéquence dans la réussite d'un programme de vulgarisation du cocotier loin de la zone côtière.

Malgré des problèmes de commercialisation liés à la petite superficie des cocoteraies (2 ha en moyenne), les motivations paysannes restent fortes tant pour des extensions, que pour des créations de nouvelles cocoteraies.

Dans un souci de diversification des cultures, et de Recherche de source de revenu sûre et permanente pour les paysans, le Gouvernement Ivoirien a lancé un programme pilote d'introduction du cocotier dans les systèmes de production de la moyenne Côte-d'Ivoire (de 1976 à 1980). Ce programme pilote est un défi à la conception classique selon laquelle le cocotier est une plante des sables du littoral. Cette note voudrait établir s'il y a eu une réaction positive à ce défi de la part des paysans de la moyenne Côte-d'Ivoire. Elle se propose également d'identifier les difficultés que rencontrent ces paysans de la nouvelle zone d'extension du cocotier qui pourraient freiner un éventuel développement.

Des enquêtes réalisées dans les régions de Daloa, Issia et Gagnoa ont permis :

— d'identifier les exploitations qui ont planté des cocoteraies en moyenne Côte-d'Ivoire,

SUMMARY

The program for the coconut palm introduction into the cultivation systems of Mid-Ivory Coast, launched by the Ivory Coast Government from 1976 to 1980, was, from the very start, followed more by the natives than by the non natives in the Gagnoa, Issia and Daloa regions, that are characterized by sharp ethnic heterogeneity.

But five years later, nearly all the non natives still look after their plots whereas a great number of the natives has deserted theirs.

Furthermore, as far as the toposequence is concerned, the better upkeep of the plots that edge shallow land and their higher-than-anywhere-else yield once more confirm the importance of this toposequence part for the success of a far from the coast coconut palm extension program.

In spite of marketing difficulties linked to the small size of the coconut palm plantations (2 ha on average), motivation is high enough for either bigger or new coconut palm plantations.

- de décrire ces cocoteraies,
- d'évaluer l'encadrement SODEPALM (Société de développement régissant l'encadrement des cocoteraies paysannes),
- de prospector les problèmes et les possibilités de commercialisation des produits du cocotier en Moyenne Côte-d'Ivoire,
- de situer l'impact du «Programme Pilote» sur les motivations des paysans pour un prochain projet d'extension.

I — IDENTIFICATION DES EXPLOITATIONS DE COCOTIERS EN MOYENNE CÔTE-D'IVOIRE

Les trois régions d'enquêtes comprennent 40 % des superficies que couvre le «Programme Pilote» dans toute la Moyenne Côte-d'Ivoire. Elles présentent une hété-

* IRHO — Côte-d'Ivoire

rogénéité ethnique marquée et un taux d'allochtonie élevé et en accroissement (1). C'est d'ailleurs ces deux critères qui ont motivé le choix des régions d'enquêtes.

Dans cette zone, 62 % des paysans ayant créé des cocoteraies dans le cadre du «Programme Pilote» sont des autochtones Bétés, tandis que 38 % sont des allogènes immigrés. Les autochtones, propriétaires terriens, ont ainsi démontré leur liberté de disposer de leurs terres face à une innovation culturelle.

Cependant, alors que tous les allogènes qui avaient adhéré au programme maintiennent encore partiellement ou totalement leurs parcelles, 27,5 % des adhérents autochtones ont totalement abandonné les leurs.

Ce constat montre que les allogènes qui achètent des terres s'accrochent pour les mettre en valeur, alors que les autochtones sont plus enclins au découragement. Il semble donc que le problème foncier soit un facteur déterminant pour l'intégration du cocotier en milieu villageois en Moyenne Côte-d'Ivoire.

Au niveau de la population, aucune classe d'âge, ni aucun groupe ethnique ne s'est spécialisé dans la culture du cocotier. Les Baoulés, eux-mêmes se sont globalement désintéressés du programme au profit du cacao (RUF F., 1984 b et 1985).

Parmi les allogènes du nord, il semble que les «grands planteurs» adhèrent plus facilement, notamment des planteurs commerçants. Parmi les autochtones, aucune spécialisation d'un sous-groupe n'est à signaler.

Dans l'ensemble, le cocotier s'est intégré au sein des exploitations de polyculture type de la région (café, cacao, viviers), en général activités du chef d'exploitation. Sur l'exploitation, le cocotier n'est jamais la culture principale, c'est plutôt une culture d'appoint. D'ailleurs, aucun chef d'exploitation n'affecte de manoeuvre permanent à cette culture. Ils utilisent de la main-d'oeuvre journalière dans la plupart des cas.

II — DESCRIPTION DES PARCELLES DE COCOTIERS

La surface moyenne des parcelles de cocotiers est de 2 ha. Il faut remarquer que les allogènes ont de plus grandes superficies que les autochtones.

Sur le plan de l'entretien, en moyenne 2 nettoyages sont assurés sur les parcelles de cocotiers avec une meilleure efficacité pour les allogènes qui ont plus de facilité à se procurer la main-d'oeuvre étrangère que les autochtones (2).

Les cocoteraies sont généralement situées sur les bordures de bas-fonds. 51 % des parcelles de cocotiers

(1) Il existe plusieurs évaluations du pourcentage d'allogènes dans le Centre-Ouest : compte-tenu de l'immigration, elles sont toujours revues en hausse. Les plus récentes sont celles du service suivi-évaluation du Projet Centre-Ouest (cf. FORGET, 1984) qui fixe à 56 % la proportion moyenne d'allogènes. F. RUF (1984) parle de 60 % (contre 90 % dans le Sud-Ouest). Toutefois, ces proportions varient fortement d'une région à l'autre. Le gradient général de croissance de l'immigration suit l'axe Est-Ouest.

(2) Ceci a été en général souligné plutôt par les Baoulés (cf. LÈNA P., 1979 ; CHAUVEAU J.P., 1977...) mais c'est également vrai pour les allogènes du Nord : cette main-d'oeuvre provient de leur propre ethnité.

se trouvent sur cette partie de la toposéquence. Dans l'ensemble, le choix du terrain est bon et déjà pour une parcelle de 7 à 8 ans, les paysans obtiennent une production de l'ordre de 9.100 noix par ha, ou 1.500 kg de coprah. Ce rendement pourrait probablement être amélioré si l'encadrement et la commercialisation l'était.

III — ÉVALUATION DE L'ENCADREMENT SODEPALM

56 % des paysans autochtones satisfaits, 74 % d'allogènes satisfaits, tels sont les avis formulés par les paysans sur l'encadrement. Au-delà du critère ethnique, ce sont généralement les «grands planteurs» qui sont favorisés par les encadreurs. La plupart des petits paysans disent que les encadreurs passent irrégulièrement sur les parcelles ou même qu'ils ne les ont jamais vus.

Pourtant, l'encadrement joue un rôle important auprès des paysans pour l'entretien de leurs parcelles, d'autant que le cocotier ne produit pas avant 5 à 6 années au cours desquelles les découragements restent bien compréhensibles !

IV — LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DU COCOTIER

C'est la grande faiblesse du Programme Cocotier Intérieur. La vente du coprah ne pose pas de problèmes, mais malheureusement, elle ne concerne que 9 % des exploitations de la région. Cet achat de coprah est assuré par la SODEPALM tous les deux mois.

La vente sous forme de noix de bouche est mal assurée, surtout dans la région de Gagnoa où 65 % des exploitations appartiennent à des autochtones. C'est aussi là que les parcelles de cocotiers sont les plus dispersées et les plus éloignées de la Ville-Centre. C'est encore là que les deux commerçants Dioula de noix de bouche sont le moins en contact avec les paysans. Ils s'approvisionnent à partir de la Basse Côte-d'Ivoire, au détriment des nombreuses cocoteraies de la région dont ils disent ignorer l'existence. Suffira-t-il d'une campagne de sensibilisation pour établir des rapports entre commerçants et paysans de la région ?

Le marché local peut-il résorber la production de ses cocoteraies et inciter à une extension ?

Certainement pas, mais les commerçants «locaux» pourraient exporter leurs noix vers le nord et les pays limitrophes de la Côte-d'Ivoire. Dans cette perspective, les extensions de cocoteraies sont possibles.

C'est ainsi qu'à Daloa le problème de commercialisation ne se pose pas réellement. En effet, trois magasins de stockage sont tenus par des paysans commerçants Dioula. Ceux-ci assurent la collecte, le stockage et la vente des noix de bouche sur le marché local et l'exportation vers le nord de la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso.

C'est une politique de commercialisation, comme celle de Daloa, qu'il faudrait encourager et généraliser. Il serait nécessaire d'aider ces commerçants, de les associer à toutes les actions d'extension du programme : sans doute faudrait-il dans l'immédiat freiner, par une décision politique, l'expédition des noix de bouche de la Basse Côte-d'Ivoire vers l'intérieur du pays et les pays

limitrophes du nord ; mesure qui aurait le double avantage de permettre l'écoulement des noix de bouche de la Moyenne Côte-d'Ivoire et le ravitaillement certain de l'usine de coco râpé de Jacquerville (SICOR). Ceci est d'autant plus nécessaire que le «Programme Pilote» a finalement peu motivé les paysans de la Moyenne Côte-d'Ivoire pour la reprise du Programme Cocotier dans la région.

V — IMPACT DU «PROGRAMME PILOTE» SUR LES MOTIVATIONS DE PAYSANS POUR UNE REPRISE DU COCOTIER DANS LA RÉGION

Au cours des enquêtes sur le terrain, une majorité des paysans ont émis un avis favorable pour le nouveau Programme Cocotier :

— 79 % des paysans qui ont des cocoteraies envisagent une extension de leurs parcelles ;

— 66 % des paysans qui ont abandonné ou qui n'ont jamais fait de cocotier veulent reprendre ou créer leurs parcelles de cocotiers à l'instar des cocoteraies qui les entourent.

Si l'on néglige les réponses favorables de pure forme pour «faire plaisir» à l'enquêteur, on a nettement senti un intérêt réel chez les paysans.

Toutefois, compte-tenu des différents problèmes de commercialisation qui se posent aux premiers planteurs, on peut se demander quelle est l'origine de ces motivations.

Il est exact que la réussite des cocoteraies dans la région a dû dissiper les préjugés de la plupart des paysans à l'égard de cette culture ;

— la précocité du PB 121 (3) vulgarisé (4 à 5 ans) a fait oublier cette réalité négative de l'entrée en production tardive au Grand Ouest Africain (GOA) qui est le cocotier local (8 à 10 ans).

— les rendements du PB 121 (3,5 t/ha) sont incomparablement supérieurs à ceux de GOA (moins de 1 t/ha),

— les paysans qui ont bien entretenu leurs plantations ont démontré à leurs voisins qu'après les trois premières années de plantations, le travail d'entretien d'une cocoteraie ne se résume plus qu'à un simple rabattage des recrues et à des ronds autour des cocotiers, (si l'on avait pris soin de semer le pueraria qui est la plante de couverture).

Le fait que les cocotiers en bordure de bas-fonds aient montré leur capacité de résistance à la sécheresse, a eu également un impact favorable. En effet, alors que les caféiers et les cacaoyers souffraient de la longue période de sécheresse, les cocotiers en bordure des bas-fonds, eux, portaient leurs fruits ; ce phénomène conjoncturel est peut-être à la base des récentes motivations des paysans de la Moyenne Côte-d'Ivoire pour la culture du cocotier !

Tous les acquis de la recherche, même s'ils n'ont été que partiellement mis en pratique par les paysans, ont donc connu une diffusion suffisante pour créer une nouvelle demande de cocotier.

(3) PB 121 = Hybride Cocotier issu du croisement du Grand Ouest Africain X Nain Jaune Ghana. C'est le cocotier actuellement vulgarisé en Côte-d'Ivoire.

Quoiqu'il en soit on peut penser que, si à tout cela s'ajoute une meilleure organisation de l'encadrement des paysans, toutes ces intentions pourraient être transformées en réalités effectives.

VI — PROPOSITIONS POUR UN REDÉMARRAGE DU PROGRAMME COCOTIER

Les constatations ci-dessus ne doivent pas être oubliées dans la préparation d'un nouveau programme cocotier. Mais il convient de tenir compte du fait que le cocotier doit être considéré ici comme une culture d'appoint qui valorise des terres impropres à d'autres spéculations et contribue au revenu de l'exploitation.

C'est une culture qui doit être conseillée en petites plantations villageoises d'en moyenne 3 ha pour ne pas déborder les limites pédologiques définies par l'IRHO.

On sait que les trois premières années de cultures demandent beaucoup de travaux aux paysans alors qu'elles ne leur rapportent rien sur le plan financier. Pour réduire considérablement les temps et la pénibilité des travaux de ces trois premières années de culture, l'IRHO a mis au point un système d'association cocotiers-vivriers. Cette association permet au paysan de couvrir au moins son autoconsommation en riz et en maïs pour la première année, ou même de faire face aux frais d'entretien de la parcelle. En deuxième année, il peut associer encore du maïs et de l'igname aux cocotiers. En troisième année, il sèmera la plante de couverture qui est ici le pueraria et la participation des femmes et des enfants de la famille aux travaux d'entretien des cocotiers diminuera d'autant les frais de main-d'oeuvre étrangère. Il faudrait donc que le vulgarisateur prévoit cette association dans le programme de développement et d'encadrement et la fasse mieux percevoir aux paysans.

Bien entendu, les filières de commercialisation, qui sont la finalité de toute cette action, doivent être «définies» le plus à l'avance possible. La filière du coprah étant la plus sûre, il est impératif de mettre en place le matériel de préparation, le circuit adéquat de ramassage. Une étude de marché s'impose ensuite pour évaluer les niveaux de rentabilité de petites unités de transformation du coprah en huile et en savon dans la Moyenne Côte-d'Ivoire.

CONCLUSION

L'étude du «Programme Cocotier en Moyenne Côte-d'Ivoire de 1976 à 1980» montre que le cocotier s'est bien intégré aux exploitations de polyculture.

Chez les autochtones, de «grands» et «petits» planteurs ont planté des cocotiers auxquels s'ajoutent en proportions modestes des propriétaires non résidents.

Chez les allogènes du nord, il y aurait un intérêt plus marqué des «grands planteurs», notamment de planteurs commerçants ou commerçants-planteurs qui ont les parcelles les mieux entretenues (l'entretien étant néanmoins satisfaisant sur l'ensemble des parcelles de cocotiers de la région).

La vente sous forme de noix de bouche rencontre des difficultés, à Gagnoa, tandis que, à Daïloa, l'organisation spontanée du marché est à peu près parfaite.

La vente sous forme de coprah ne pose aucun pro-

blème, sauf que cette forme ne touche qu'une minorité des exploitations.

Toutes ces constatations nous amènent à conclure à la nécessité de trouver les solutions avant le démarrage du prochain Programme Cocotier.

Le Programme Cocotier en Moyenne Côte-d'Ivoire a été une réussite à certains points de vue :

- Introduction d'une culture nouvelle dans la région,
- Motivation de la population,
- Valorisation des terres impropres ou marginales,
- Apport de ressources permanentes.

Toutefois pour que cette réussite soit plus complète, des contraintes sont à satisfaire :

— dans le choix des terrains, il faut nécessairement une bordure de bas-fonds pour le cocotier ;

— au niveau des superficies, chaque planteur doit en moyenne avoir 3 ha de cocotiers, afin qu'il ait la possibilité de se faire construire en séchoir rentable pour le coprah ;

— pour la commercialisation en noix de bouche, il est nécessaire de consulter les grands planteurs commerçants afin de mieux organiser et élargir leurs contacts avec les autres planteurs pour le stockage et l'expédition des noix vers le nord et les pays limitrophes ;

— dans le souci de réduire les coûts d'entretien des parcelles de cocotiers avec la participation de la main-d'oeuvre familiale, il est nécessaire d'étudier davantage avec les paysans les types d'association cocotiers-vivriers dans les trois premières années de plantation.

C'est à ces conditions que les paysans de la Moyenne Côte-d'Ivoire pourront réellement trouver un intérêt à cette politique de diversification des cultures, notamment pour ses conséquences sur le budget familial (diversification et mensualisation des revenus).

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- CHAUVEAU J.P., RICHARD J., 1977. — Une périphérie recentrée. — in : Cahiers d'Études Africaines, 17 (4) : 485-523.
- DOZON J.P., 1975. — La problématique rizicole dans la région de Gagnoa. — Abidjan-SODERIZ-ORSTOM. 154 p. Multigrad.
- DOZON J.P., 1981. — Ethnicité et histoire. — Paris-ORSTOM, 627 p. Multigrad.
- FORGET M., 1982. — 1981 : Année zéro du Projet Centre-Ouest : des relations de production à la typologie des exploitations. — Daloa, Satmaci-Paco, fascicule III, 33 p. et annexes - Multigrad.
- FORGET M., 1984. — Superficies, densités, rendements des principales cultures dans le Centre-Ouest. — Daloa-Satmaci-Paco, 40 p. Multigrad.
- LENA P., 1979. — Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest Ivoirien. — Abidjan-ORSTOM, 345 p. Multigrad.
- RUF F., 1980 a. — Perspectives de développement agricole dans les zones en voie de saturation foncière du Centre-Ouest. — Abidjan-CIRES-BETPA. 18 p. Multigrad.
- RUF F., 1980 b. — Techniques culturales et productivité du travail en économie de plantation du Centre-Ouest Ivoirien. — Abidjan-CIRES. 58 p. Multigrad.
- RUF F., 1982 a. — Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail dans l'ascension économique et la stratification sociale des planteurs de Côte-d'Ivoire. — in : Economie rurale. 147-148 : 111-119.
- RUF F., 1982 b. — «Ma forêt est finie, où planter l'igname ?». — in : Colloque du CIRES «Les cultures vivrières, élément stratégique du développement agricole ivoirien». — Abidjan, Côte-d'Ivoire, 11-15 mai, 105-120.
- RUF F., 1984 a. — Recherche-Développement en zone forestière : quelques essais dans le Centre-Ouest ivoirien. — Satmaci-Paco, Gagnoa-Daloa, 38 p. + annexes.
- RUF F., 1984 b. — Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne ? I. Histoire, systèmes de production et politiques agricoles. — in : L'Agron. Trop. 39 (4) : 367-382.
- RUF F., 1985. — Quelles intensification en économie de plantation ivoirienne. II. Quels programmes pour quelles exploitations ? — in : L'Agron. Trop., 40 (1) : 44-53.